

**Zeitschrift:** Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins = Bulletin de la Société des instituteurs bernois

**Herausgeber:** Bernischer Lehrerverein

**Band:** 11 (1909-1910)

**Heft:** 5

  

**Artikel:** Requête concernant la question de l'extension de la subvention fédérale aux écoles moyennes suisses, adressée à la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne

**Autor:** Büchler / Trösch, Ernst

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-241443>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

kannt gegeben worden waren, brachte Dr. Trösch den Antrag ein:

Die Delegiertenversammlung des S. L. V. beauftragt seinen Zentralvorstand, beförderlichst eine Versammlung von einzelnen Vertretern der Sektionen des S. L. V. und der kantonalen Lehrervereine zusammenzuberufen, die den Zweck hat, die Frage der Erhöhung der Bundessubvention und ihre Ausdehnung auf die schweizerischen Sekundar- und Mittelschulen zu besprechen und einen Ausschuss mit denjenigen Massnahmen zu beauftragen, die geeignet sind, die Verwirklichung der beiden Postulate energisch zu fördern.

Herr Dr. Böschenstein unterstützte lebhaft diesen Antrag, der auch aus der Mitte der Versammlung in der Weise Zustimmung fand, dass zwar der Antrag des Referenten angenommen werden solle, dass man dabei aber die Anregungen des B. M. V. berücksichtigen möge.

Nach einer Erklärung des Herrn Referenten, der Zentralvorstand werde diesem Wunsche entgegenkommen, zog Dr. Trösch seinen Antrag zurück und der Antrag des Referenten wurde mit Einstimmigkeit angenommen.

de l'assemblée qui fut d'avis d'accepter la conclusion du rapporteur en tenant compte également de nos propositions.

Le rapporteur ayant déclaré que le C. C. du S. L. V. répondrait à nos vœux, M. le Dr Trösch retira sa proposition, et celle du rapporteur fut adoptée à l'unanimité.

## Requête concernant la question de l'extension de la subvention fédérale aux écoles moyennes suisses, adressée à la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne.

*Langnau et Berne, le 28 août 1909.*

*Monsieur le Directeur,*

Le 3 décembre 1907, il a été déposé dans les deux conseils de nos Chambres fédérales la motion suivante:

« Le Conseil fédéral est invité à faire rapport et à présenter des propositions sur la question de savoir si la subvention accordée à l'école primaire publique ne devrait pas être augmentée et si, dans ce but, il n'y aurait pas lieu de reviser la loi fédérale du 25 juin 1903. »

La motion était signée par 25 membres du Conseil des Etats et par 55 membres du Conseil national. Au Conseil des Etats, où la motion fut discutée le 8 avril 1908, de même qu'au Conseil national, où elle figurait à l'ordre du jour du 25 juin, tous les orateurs furent d'accord qu'une augmentation considérable de la subvention fédérale aux écoles publiques était urgente, et l'entrée en matière fut votée par 31 voix au Conseil des Etats et à la presque unanimité par le Conseil national.

Ainsi que l'auteur de la motion, M. le conseiller national Fritschi, le fait remarquer dans la « Schweizerische Lehrerzeitung » (page 143, année 1908), si M. le conseiller fédéral Comtesse a proposé au Conseil des Etats la non-entrée en matière sur la motion, c'était uniquement en prévision des lourdes charges financières qu'allait assumer la Confédération du fait des assurances fédérales et de la nouvelle organisation militaire. M. Comtesse avait déclaré en même temps que le but de la motion avait toutes les sympathies du Conseil fédéral et que l'école populaire était la première à avoir des droits sur les nouvelles ressources financières dont pourrait disposer la Confédération.

Immédiatement avant la session de juin du Conseil national, le 16 juin 1908, la conférence des directeurs de l'Instruction publique avait adressé au Conseil fédéral une pétition dans laquelle elle proposait de doubler la subvention fédérale.

Lors de la discussion de la motion au sein des Chambres fédérales, on a souvent employé l'expression « école populaire ». Nous sommes persuadés qu'en s'exprimant ainsi, beaucoup de conseillers n'entendaient pas seulement l'école primaire, et ceci semble nous indiquer que, dans les Chambres, on a l'impression que toutes les écoles devant servir au peuple entier et non seulement à certaines classes sociales économiquement privilégiées, ont droit à la subvention fédérale. Nous regrettons beaucoup que la loi de 1903 sur les subventions ne parle pas d'« écoles populaires », mais seulement d'« écoles primaires publiques », et que, pour l'augmentation prévue, il ne puisse être question que de ces dernières.

Nous estimons que les écoles moyennes, et tout particulièrement les écoles secondaires, sont aussi des écoles populaires ou du moins qu'elles devraient l'être ; nous croyons que l'influence de ces écoles sur le niveau de l'instruction du peuple entier, sur ses capacités productives, sur son commerce et sur le développement physique des futurs soldats est aussi grande, sinon plus importante que celle de l'école primaire, et nous prétendons qu'il est urgent d'accorder également une subvention fédérale à ces écoles, si elles doivent suffire entièrement à leur tâche et être de réelles écoles populaires ne servant pas seulement aux classes aisées.

Nous nous permettons par conséquent, Monsieur le Directeur, de vous demander de bien vouloir soumettre à la conférence des directeurs de l'instruction publique la question de savoir si et par quels moyens il serait possible d'étendre aux écoles moyennes, et notamment aux écoles secondaires, l'augmentation de la subvention fédérale qui sera sans doute accordée ces prochaines années.

Nous motivons brièvement notre requête comme suit :

En 1907, sur 27,484 recrues, 8044, soit le 29 %, avaient fréquenté des écoles supérieures. Si parmi ces jeunes gens il y en a 2500 sortant d'écoles moyennes spéciales, de gymnases et d'universités, ils ont néanmoins à peu près tous fait leurs études préparatoires à l'école secondaire. Si nous constatons en outre que le nombre des jeunes filles fréquentant l'école secondaire n'est pas beaucoup inférieur à celui des jeunes gens (en 1906, les jeunes filles formaient le 45 % de la fréquentation totale), il en résulte que le 25 % au moins de la jeunesse scolaire suisse fréquente l'école secondaire ou un établissement analogue d'instruction publique (en 1906 il y en avait 44,407). Il ne nous est pas possible de démontrer en ce moment à quelles classes de la population ces 44,000 élèves appartiennent, bien que cette constatation constitue un facteur principal à l'appui de l'extension de la subvention fédérale aux écoles moyennes, car nous sommes persuadés qu'un très grand nombre de ces élèves appartiennent à la classe ouvrière peu aisée et que le nombre des élèves des écoles moyennes sortant de familles riches, notamment dans le canton de Berne, n'est pas aussi grand qu'on ne l'admet généralement. L'artisan, l'ouvrier, le petit paysan se persuadent de plus en plus que le jeune homme, la jeune fille ont de la peine à s'en tirer honorablement sans posséder une instruction suffisante et sans la connaissance d'une seconde langue nationale. Les exigences inhérentes à chaque profession, aux arts et métiers, au commerce, à l'industrie, à l'agriculture se sont multipliées ces dernières années. L'individu ne peut plus lutter isolément dans le dur combat pour l'existence, il lui faut l'appui du pays entier, et ce dernier a pour premier devoir de lui procurer les avantages de l'instruction, de le faire participer aux trésors de la culture générale ; il doit, en un mot, pourvoir le citoyen des meilleures armes intellectuelles dont dispose le moment actuel.

Il est rare aujourd'hui qu'une maison de commerce engage un apprenti qui n'ait pas fait ses classes secondaires. L'instruction secondaire est exigée presque partout pour être admis dans les écoles techniques du degré moyen, dans les écoles spéciales, dans les écoles normales et dans d'autres établissements de ce genre. Celui qui veut subir avec quelque chance de succès les examens donnant accès au service des postes, du télégraphe, des douanes, doit, à peu d'exceptions près, avoir fréquenté une école secondaire. Les fonctionnaires des chemins de fer fédéraux, des grandes entreprises privées, ainsi que le personnel de toutes les divisions de l'administration fédérale se recrutent de plus en plus exclusivement parmi d'anciens élèves d'écoles secondaires et de gymnases. Les jeunes gens avec école secondaire obtiennent la préférence même dans les catégories de fonctionnaires du degré le plus inférieur.

C'est ainsi que, dans toutes les conditions de travail, on en arrive à faire un choix plutôt arbitraire que naturel des forces, en tenant bien moins compte des capacités naturelles et de l'intelligence du candidat que de l'espèce d'école fréquentée, car c'est elle qui joue le rôle principal. Souvent aussi l'intelligence et les dons naturels ne peuvent pas non plus être constatés avec quelque certitude au moyen d'un examen sommaire et sur les réponses données à

quelques questions. Nous nous demandons par conséquent s'il est juste et si cela répond à l'esprit d'équité de notre peuple et à nos principes démocratiques qu'un triage de ce genre se fasse dans ces conditions-là?

A notre avis, cette manière de procéder pourrait se justifier si l'école secondaire était ouverte à chacun, même au plus pauvre parmi ceux qui ont fourni la preuve qu'ils possèdent l'intelligence et les dons nécessaires pour suivre l'enseignement donné dans une école secondaire. Mais est-ce le cas? Oui, sur le papier peut-être; mais en réalité non, ou du moins dans un si petit nombre d'écoles que nous n'avons pas même besoin de les citer comme faisant exception.

L'école secondaire doit être une école populaire, attendu que, dans un Etat démocratique, on ne voudra pas tolérer que les fonctions les mieux salariées ne soient accessibles qu'aux citoyens les plus aisés. Nous estimons néanmoins que cette école ne sera réellement populaire que lorsque tout enfant intelligent et suffisamment doué pour les études secondaires pourra la fréquenter *gratuitement* et que l'écolier pauvre y trouvera tous les secours et tous les avantages que lui offre l'école primaire, en partie grâce à la subvention fédérale.

Quels sont les facteurs qui empêchent l'école secondaire de remplir entièrement ses devoirs d'école supérieure populaire?

C'est tout d'abord *l'écolage* qui est encore perçu par les écoles secondaires dans la plupart des cantons.

Il existe bien à peu près partout une disposition légale d'après laquelle il peut être accordé aux élèves peu aisés des places gratuites ou mi-gratuites, mais la mise en pratique de dispositions de ce genre revêt souvent le caractère d'une aumône, et le fait que, pour obtenir une de ces places, il est nécessaire de faire une demande motivée et que beaucoup de commissions scolaires procèdent dans ce cas à une enquête dans toutes les règles, engage plus d'un père de famille à ne pas faire cette demande et à envoyer ses enfants à l'école primaire, quelque peine que cela lui fasse. Mais ce n'est pas seulement le paiement de cet écolage relativement élevé qui entre en ligne de compte, car même dans le cas où il aurait obtenu une place gratuite, le père de famille a de bien plus fortes dépenses pour un enfant qui fréquente l'école secondaire que pour celui qu'il envoie à l'école primaire, attendu que l'école secondaire exige bien davantage pour les livres et d'autres moyens d'enseignement que l'école primaire, surtout quand cette dernière les distribue gratuitement. Ajoutons à tous ces motifs un détail tout à fait secondaire, mais qui est souvent décisif, c'est que, chez les parents, on croit généralement qu'un enfant fréquentant l'école secondaire doit être mieux vêtu qu'un élève primaire et qu'il ne peut plus participer dans la même mesure aux soins domestiques et aux travaux des champs. Nous devons reconnaître que cette crainte est en partie justifiée.

Toutes ces causes empêchent l'école secondaire de devenir effectivement une école populaire ouverte indifféremment, sans conditions, à tout enfant intelligent, quelle que soit la classe de la population à laquelle il appartienne. C'est pourquoi il faut avant tout tendre à la suppression de toute contribution scolaire. Il restera toujours assez de facteurs qui défendront à l'enfant pauvre l'accès à l'école secondaire ou qui lui rendront cet accès plus difficile. Au cas où la suppression des contributions scolaires ne pourrait s'effectuer tout d'un coup, il faudrait rechercher tous les moyens possibles pour arriver, par des réductions successives, à une suppression complète dans un temps plus ou moins rapproché. Selon nous, ces moyens ne sauraient être trouvés que dans l'appui financier de la subvention fédérale.

Si l'école secondaire doit être une école populaire, il faut qu'en ce qui concerne la distribution gratuite des moyens d'enseignement et du matériel scolaire, elle soit placée sur le même pied que l'école primaire. Toutes les institutions de bienfaisance en faveur de la jeunesse (secours en aliments et vêtements, création de homes [Jugendhorte] et de colonies de vacances) qui facilitent aux enfants nécessiteux la fréquentation de l'école secondaire et qui ont une heureuse influence sur leurs travaux scolaires et sur leur bien-être en général sont aussi indispensables à l'école secondaire qu'à l'école primaire. Dans ce domaine, il reste encore énormément à faire à l'école secondaire pour la rendre ce qu'elle doit être, une école populaire dans le vrai sens du mot.

Mais de l'école secondaire populaire on est en droit d'attendre davantage encore. Elle doit être installée de telle manière que l'enseignement puisse marcher de front avec les progrès qui vont se multipliant dans toutes les branches. Malheureusement, cela ne sera jamais possible aussi longtemps que, pour l'enseignement des sciences naturelles, par exemple, les appareils de

physique les plus simples et les plus indispensables, les produits chimiques les plus nécessaires, les modèles et les tableaux ne seront pas à la disposition de l'école, aussi longtemps que, pour la géographie, il faudra se contenter de cartes et de tableaux insuffisants ou hors d'usage. Un certain nombre d'écoles secondaires bernoises ont réussi, au prix de grands sacrifices et souvent à l'aide d'amis de l'école, à se procurer un appareil à projections qui pourrait être un précieux auxiliaire dans les leçons, si les images nécessaires ne faisaient pas toujours défaut. Celles-ci manquant, il ne reste qu'un appareil coûteux, un capital presque mort, et le désenchantement fait bientôt place à l'enthousiasme des premières heures.

D'autres inconvénients méritent d'être relevés. Les classes sont souvent trop grandes. Il y a même des écoles secondaires à deux classes qui comptent fréquemment plus de 40 élèves dans une même salle et où se trouvent réunis pour le même cours des élèves provenant de deux classes primaires différentes, parce qu'on est obligé d'admettre en même temps des élèves de la 4<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> année d'école primaire. Comment serait-il possible, dans des conditions aussi défavorables, qu'une école secondaire fût plus et mieux que l'école primaire du même village qui possède peut-être une classe spéciale pour chaque année scolaire et qui n'a qu'un peu moins de leçons en été!

Des temps nouveaux posent des exigences nouvelles aussi bien à l'école qu'à l'individu. Ce qu'on attend d'elle aujourd'hui, c'est avant tout qu'elle soit non seulement une école de travail intellectuel, mais aussi une école de travail manuel. Il y a donc lieu d'ajouter à son programme l'introduction des travaux manuels, de la tenue du ménage, des travaux individuels de laboratoire, du jardin scolaire. Le sentiment populaire ne se montre ni étranger, ni défavorable à ces postulats; il ne les combat pas, ils lui paraissent seulement trop coûteux. Au fond, ils ne sont plus qu'une question d'argent, et c'est précisément pour cela qu'ils échoueront presque partout, si la subvention scolaire fédérale ne sauve la situation.

Nous ne citerons qu'en passant d'autres manques nombreux et fréquents: les locaux souvent insuffisants, les installations hygiéniques défectueuses en ce qui concerne la ventilation, les bains scolaires, l'inconvénient, particulièrement dangereux pour la santé des enfants, du balayage des locaux par les écoliers, le manque de bibliothèques bien fournies et gratuites pour la jeunesse et pour les maîtres, etc. Nous tenons aussi à rappeler brièvement l'insuffisance notoire presque générale des traitements du corps enseignant. Nos maîtres secondaires, malgré leurs études académiques, occupent encore toujours, dans l'échelle des traitements, un rang inférieur à celui d'un employé de chemin de fer quelconque, d'un employé de bureau moyen, d'un buraliste postal ou même d'un commis de banque inférieur.

Quelques mots encore au sujet d'une *caisse de prévoyance en faveur de la vieillesse, des veuves et des orphelins, pour maîtres aux écoles moyennes*.

Il est à peine besoin de rappeler le devoir urgent pour l'Etat de s'occuper sans tarder du maître devenu invalide, de lui assurer une pension suffisante et à ses descendants une pension convenable de veuves et orphelins. Dans beaucoup de cantons suisses, cette pension est absolument insuffisante. Certains cantons, Berne en particulier, ne possède pas même une caisse de prévoyance de ce genre pour maîtres aux écoles moyennes. Ces cantons forment une exception peu louable parmi tous les Etats qui peuvent se féliciter d'une organisation scolaire bien développée. En Allemagne, chaque Etat possède un système bien ordonné de pensions de vieillesse, veuves et orphelins. La veuve et deux enfants d'un maître d'école populaire (maître primaire), qui compte à sa mort 20 ans de service, touchent les pensions suivantes pour un traitement de

	1600	2400	3000
	Mk.	Mk.	Mk.
en Prusse . . . . .	350	350	350
» Bavière . . . . .	1012	1012	1012
» Saxe . . . . .	448	672	840
» Wurtemberg . . . . .	586	720	720
» Bade . . . . .	672	1008	1260

et pareilles dans tous les autres Etats.

Si l'on tient compte en outre que presque partout ces chiffres sont plus élevés (dans la même proportion) après 25 et 30 ans de service; que les maîtres aux écoles réales et aux «écoles bourgeoises» touchent, ainsi que leurs descendants, des pensions beaucoup plus élevées; si l'on ne perd pas de vue que les maîtres dans la plupart des Etats allemands sont beaucoup

mieux rétribués que chez nous, on devra avouer que la Suisse est loin de faire pour l'instruction publique populaire les sacrifices qu'on est en droit d'attendre d'un Etat aussi démocratique. Pour la création et le fonctionnement d'institutions de prévoyance, la subvention fédérale est de toute nécessité.

Nous sommes du reste convaincus que tous ces inconvénients vous sont suffisamment connus et que vous reconnaissez avec nous que la répartition des traitements constitue pour un Etat un baromètre certain quant à la qualité du corps enseignant de ce pays. Nous devons encore ajouter que malheureusement une statistique bien établie concernant les manquements signalés fait encore défaut. Le Comité central de la « Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes » a décidé de préparer, pour le canton de Berne, une enquête détaillée et de l'étudier sérieusement. Il est évident qu'elle n'aura toute sa portée que si les autres cantons en font autant. Nous espérons que les autres associations cantonales suivront l'exemple de Berne.

La prétention de l'école secondaire de recourir au soutien de l'Etat est d'autant plus légitime que ses sœurs plus âgées et plus jeunes jouissent depuis longtemps déjà des bienfaits que nous réclamons. La comptabilité de la Confédération accuse pour l'instruction en Suisse (1908) aux rubriques suivantes :

Ecole primaire . . . . .	Fr. 2,084,167. 60
Polytechnicum . . . . .	> 1,402,077. 65
Ecoles commerciales . . . . .	> 722,234. 65
Ecoles des arts et métiers, écoles industrielles . . . . .	> 1,316,667. 68
Ecoles ménagères et écoles professionnelles du sexe féminin . . . . .	> 405,252. 10
Ecoles et cours d'agriculture . . . . .	> 256,328. 32
	<b>Total Fr. 6,186,728. —</b>

« Pourquoi, disait M. Curti au Conseil national, le 17 décembre 1901, tous peuvent-ils prendre part au festin de la Confédération, excepté l'école populaire, qui est pourtant l'objet particulier des soins de l'Etat dans la constitution de 1874? L'agriculture, les métiers, la culture commerciale et domestique bénéficient des subsides fédéraux. Si les écoles moyennes (M. Curti entend ici les établissements ci-haut) jouent un si grand rôle dans la politique de subventionnement, pourquoi l'école populaire devrait-elle rester en arrière? N'est-ce pas elle qui, la première, doit être bien installée pour permettre plus tard un enseignement vraiment fructueux dans les écoles moyennes et supérieures? »

Ces paroles s'appliquent également à la lettre à l'école secondaire. On peut même prétendre, et à raison, que l'école secondaire est d'une importance plus grande encore pour les écoles moyennes de M. Curti que l'école primaire, car beaucoup d'entre elles exigent des candidats à l'admission, les connaissances acquises dans une école secondaire, et les autres établissements profitent de celle-ci dans ce sens que les anciens élèves secondaires suivent les cours avec beaucoup plus de facilité et s'approprient les nouvelles matières d'enseignement beaucoup plus rapidement que les anciens élèves primaires.

Nous sommes arrivés au bout de notre requête. Puisse l'avis que l'école secondaire forme une partie intégrante de notre organisation d'instruction publique populaire trouver de plus en plus accès auprès des personnalités compétentes de nos Chambres fédérales! Puisse le peuple suisse, au cas où une révision de la constitution fédérale serait nécessaire, être pénétré de cette idée que l'instruction publique bien ordonnée et bien développée à tous les degrés constitue la source de son bien-être intellectuel et matériel!

Qu'il nous soit permis de relever encore un mot de M. le conseiller national Curti:

« Je ne dis pas, comme on l'a prétendu, que la démocratie sans les lumières est un fléau, mais je dis: Ce n'est que posée sur le socle de l'instruction du peuple que la démocratie, la république, sera forte et durable. »

Avec très haute considération.

**Au nom du Comité central de la Société bernoise des Maîtres aux écoles moyennes:**

*Le président: Büchler. Le secrétaire: Dr Ernst Trösch.*